

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026

Le mardi 12 Mai 2026 à 18 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme JEANNE Marie-Pierre, maire.
La séance est ouverte à 18 h 34.

Présents : Madame CARNET Mathilde, Monsieur CHAGNY David, Monsieur COGE Quentin, Madame ESNAULT Amélie, Monsieur FAUVEL Thibault, Monsieur GAUGAIN Nicolas, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LARCHER Solène, Monsieur LE TOURNEUR Julien, Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur LECERF Etienne, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame LEPORTIER Charlotte, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Madame PIGEON Charlotte, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Madame SCELLES Aurore, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès

Absent excusé : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc donne pouvoir à Madame Marie-Pierre JEANNE, Madame DURAND Bérangère donne pouvoir à Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur MARIE François donne pouvoir à Madame MARIE-DIT-ASSE Chrystelle

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SCHACHER

Après que Mme JEANNE Marie-Pierre ait demandé aux membres présents s'ils avaient des observations concernant les procès-verbaux des conseils municipaux du 10 mars 2026 du 21 mars 2026 et du 2 avril 2026, ceux-ci approuvent à l'unanimité lesdits documents.

Décisions prises dans le cadre de la délégation

- **Décision n° 3 :** concerne l'achat de défibrillateurs à installer pour les salles des fêtes des différentes communes déléguées de VALAMBRAY, à l'entreprise D+ SERVICES 17 Rue des Orfèvres ZA la petite Meilleraie 44840 LES SORINIERES pour un montant de 3254.10 € HT, soit 3904.92 € TTC.
- **Décision n° 4 :** considérant la nécessité de procéder à la signalisation et marquage au sol du parking de la superette 2 Rue du Mont Jacob 14370 Airan VALAMBRAY, les devis AD EQUIPEMENTS ZI -6 Rue Alfred Zuckerman 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE d'un montant de 713.20 € HT soit 855.84 € TTC, et le devis pour la signalisation d'un montant HT de 1912.02 € soit 2294.42 € TTC.

Désignation des membres de la commission communales des impôts directs

Mme JEANNE informe le conseil qu'il convient de nommer des membres pour siéger à la commission des impôts directs (CCID). Il est rappelé que cette commission qui se réunit une fois par an, a pour mission pour chacune des autorisations d'urbanisme délivrées de vérifier si l'immeuble concerné se situe dans la bonne catégorie fiscale.

Mme la Maire propose une liste de noms. Il est précisé que l'administration des finances choisira six titulaires et six suppléants parmi la liste proposée.

Nom	Adresse
Mme GIBEAU Hélène	139 rue de la Mairie POUSSY LA CAMPAGNE 14540 VALAMBRAY
M. MELLION Pierre	3 impasse M et J Couffin Airan 14370 VALAMBRAY
M. NOEL Cédric	3 route des Diligences AIRAN 14370 VALAMBRAY
M. GUERIN Claude	1 Place Odon de Conteville 14540 VALAMBRAY
M. FAUDAIS Alain	4 route de la Bruyère Airan 14370 VALAMBRAY
Mme MARTINEAU Monique	11 rue des Abreuvoirs Conteville 14540 VALAMBRAY
Mme PLOTON Paulette	11 rue du Ruel Airan 14370 VALAMBRAY
M. AUBERT Jacques	6 rue du Calendrier FIERVILLE BRAY 14190 VALAMBRAY
Mme POTEL Maryvonne	rue des Ecourtills BILLY 14370 VALAMBRAY
M. PITROU Jean-René	3 rue de la Forge Fierville Bray 14190 VALAMBRAY
M. GAUGAIN Nicolas	37 Grande Rue Fierville Bray 14190 VALAMBRAY
M. VARIGNON Michel	5 chemin de l'Eglise Conteville 14540 VALAMBRAY
Mme MARIE-DIT-ASSE Chrystelle	20 rue des Ecourtills Billy 14370 VALAMBRAY
M. FOISSIER Vincent	8 rue du pont du Ham AIRAN 14370 VALAMBRAY

Mme MORIN Laurence	20 rue du Marronnier Poussy-la-Campagne 14540 VALAMBRAY
M. COMBA Marc	232 rue de l'Eglise Poussy-la-Campagne 14540 VALAMBRAY
Mme LACAM Stéphanie	2 rue André Lemaitre Billy 14370 VALAMBRAY
Mme ESNAULT Amélie	17 rue de Mézidon Airan 14370 VALAMBRAY
M. GAZENGEL Anthony	321 rue de la Marie Poussy-la-Campagne 14540 VALAMBRAY
Mme SCelles Aurore	3 impasses de la Cour Halley Conteville 14540 VALAMBRAY
M. RIVALAN Jean-Paul	9 rue Leroy Airan 14370 VALAMBRAY
M. ROUSSEAU Pierre	1 rue des Libérateurs Conteville 14540 VALAMBRAY
Mme CHEVALIER Noëlle	7 rue de la Forge Fierville Bray 14190 VALAMBRAY
M. LEROY Roger	109 rue de la Mairie Poussy-la-Campagne 14540 VALAMBRAY

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la nomination de ces membres.

Subventions aux associations

Mme LACAM constate qu'elle a eu beaucoup de mal à avoir les demandes de dossier, malgré ses différentes relances.

Concernant le dossier de la Passerelle Val es Dunes, l'association précise qu'elle reçoit de plus en plus de demandes.

Le comité des fêtes COFETVAL va être repris par M. Chagny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le vote des subventions aux associations pour un montant total de 11 955,00 €.

Voir le détail des subventions sur le tableau suivant.

SUBVENTIONS VALAMBRAY 2026	Montant
Nom du tiers	2026
ACPG SECTION MOULT ANCIENS COMBATTANTS	200,00
ADMR CARPIQUET	2 050,00
AMICALE DES DONNEURS D'ARGENCES	175,00
AMICALE DES DONNEURS DE BRETTEVILLE SUR LAIZE	100,00
APF CALVADOS	150,00
ASSOCIATION APE VALAMBRAY	800,00
ATELIERS CRÉATIFS AMBRAYVALLOIS	200,00
CLUB LES AMIS D'AIRAN	650,00
COLLEGE DU CINGAL (association sportive)	40,00
COLLEGE JEAN CASTEL	520,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRI	2 000,00
FEDERATION NATIONAL DES ANCIENS ARGENCES (FNACA)	150,00
FSE FOYER SOCIAL EDUCATIF COLLEGE JEAN CASTEL ARGENCES	200,00
HANDBALL ARGENCES	110,00
JUDO CLUB BELLENGREVILLE	60,00
LA PASSERELLES VAL ES DUNES	1 800,00
LES POTAGERS D'AIRAN	300,00
SECOURS CATHOLIQUE ARGENCES	100,00
S.S.I.A.D	350,00
LES RENCONTRES DE FIERVILLE	300,00
COFETEVAL	1 500,00
CAEN SUD GR	100,00
TULIPES EN VAL ES DUNES	100,00
TOTAL	11 955,00

Liste des dépenses du compte 623 (publicité, relations publiques)

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « publicité, publication, relation publique », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « publicité, publication, relation publique » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas et la distribution de colis des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ en retraite, galettes des rois, inhumations, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles et cérémonies patriotiques ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « publicité, publication, relation publique », dans la limite des crédits repris au budget communal.

Gardes Particuliers Normandie

Mme la Maire explique au conseil que la commune pourrait solliciter « l'Association des Gardes Particuliers de Normandie », qui a un statut de garde particulier bénévole avec mission de service public et qui est agréée par la préfecture.

Cette association est habilitée à intervenir sur certains domaines et leurs bénévoles ont diverses compétences telles que : la formation juridique et technique du Garde, la formation Chasse, la formation pêche, la formation Bois et forêts, la formation voirie communale/domaine routier environnement.

Les bénévoles interviennent sur demande de la mairie.

Mme Jeanne demande l'accord du conseil pour l'autoriser à faire venir l'association afin que celle-ci présente ses actions et les conditions d'intervention sur le territoire de Valambray.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la maire contacter à l'association pour une rencontre avec le conseil municipal.

Emprunt 2026 : choix de l'organisme bancaire (voté au budget pour investissement les travaux (de Poussy) pour un montant de 100 000€)

Mme LENORMAND précise que l'emprunt a été approuvé au vote du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 10 mars 2026,

Afin de financer une partie des travaux d'investissement suivants : travaux de sécurisation RD229 Poussy-la-Campagne,

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 100 000 euros.

Vu la proposition de financement de la Caisse d'Epargne pour un prêt à taux fixe de 100 000€ d'une durée de 10 ans avec échéances trimestrielles au taux fixe proportionnel de 3.92%,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité, et autorise la maire à signer le contrat de prêt.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Demande APCR réserves incendie de Fierville Bray

Considérant les travaux de deux réserves incendie Chemin de la Butte et Grande Rue à Fierville Bray, une demande de subvention au titre de l'APCR (aides aux petites communes rurales) peut être posée.

Le montant total des travaux s'élève à 29 668€ € HT soit 35 601.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la maire à solliciter une demande de subvention au titre de l'APCR et à signer tout acte nécessaire à l'opération.

Devis porte école Airan

Suite à la visite de la commission de sécurité des locaux des l'école d'Airan, la commission a constaté que la dimension de la porte d'entrée de la salle de motricité n'était pas réglementaire, la porte doit être de 1.40mètre de largeur. Considérant la nécessité de changer la porte donnant accès à la salle de motricité de l'école d'Airan.

Vu le devis de l'entreprise E.I Lmenuiserie 14370MOULT-CHICHEBOVILLE d'un montant de 6 528.97€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la maire à signer le devis.

Devis défibrillateur mairie de Billy

La société D+service a fait deux propositions, soit l'achat du défibrillateur pour un montant de 1151.10€ HT, auquel il faudrait ajouter la maintenance à 11€ par an, et le remplacement des consommables à la charge de la commune.

Soit une location à 42€ par mois TTC, compris la maintenance préventive et la maintenance curative, pour une durée de 60 mois (soit 5 ans).

Mme Marie-Pierre JEANNE propose d'opter pour la location.

Vu la nécessité de changer le défibrillateur de la mairie de Billy qui a plus de 10 ans,

Vu la proposition de location de défibrillateur de l'entreprise D+services 17 rue des Orfèvres ZA la petite meilleraie 44840 LES SORINIERES au tarif mensuel pour 60 mois de 35€h HT, soit 42€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la maire à signer la proposition commerciale ci-dessus.

Commission de contrôle des listes électorales

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux hors maire et adjoints.

Pour le cas de Valambray, les conseillers sont répartis comme suit : trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau.

Sont proposés en tant que titulaires : M. Thibault FAUVEL, M. Quentin COGE, Mme Charlotte PIGEON, Mme Christelle MARIE-dit-ASSE, M. Nicolas GAUGAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la nomination de ces membres.

Représentant OTRI

Considérant la nécessité de désigner des représentants au sein de OTRI.

Mme Marie-Pierre JEANNE est proposée en tant que titulaire et Mme Charlotte PIGEON en tant que suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la nomination de ces membres.

Questions diverses

- ✓ La préfecture a communiqué la date pour le vote afin de désigner les grands électeurs parmi les membres du conseil municipal en vue du vote des sénateurs de septembre 2026. Le conseil municipal doit se réunir obligatoirement le vendredi 5 juin.
- ✓ Un cirque a sollicité Mme JEANNE pour venir s'installer en juillet/août sur Airan. On pourrait éventuellement proposer le terrain prêt de l'école de Billy.
- ✓ Une personne a demandé de s'installer sous le préau de la salle des fêtes de Fierville à l'occasion de la fête des voisins. Cela semble possible mais sans installer de barbecue à côté de la salle des fêtes, surtout en fonction des conditions météorologiques.

- ✓ M. Pierre ROUSSEAUX fait un point sur les travaux de sécurisation de Coupigny. Une réunion a eu lieu avec le département, avec Mme LEMIERE, avec Ad Equipement et une partie du projet a été validé mais on est en attente des dernières recommandations du département.
- ✓ Mme LACAM constate la prolifération de rats à côté du cimetière de Billy. Il faudrait réfléchir à la politique à adopter concernant une éventuelle dératisation collective.

Fin de la séance à 20h28

La Maire

Marie-Pierre JEANNE



Le secrétaire

Christophe SCHACHER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Schacher', written over a horizontal line.